

RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME # 1270-78
GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT
 SECTEUR URBAIN

- DENSITÉ DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL**
- FAIBLE
 - MOYENNE
 - FORTE
- PHASES DE DÉVELOPPEMENT**
- Aire d'urbanisation (Habitation) PHASE 1
 - Aire d'urbanisation (Habitation) PHASE 2
 - Réserve pour le développement résidentiel après 2016
- SECTEUR D'HABITATIONS DE GRANDE VALEUR (délimitation approximative)
- SECTEUR D'HABITATION SOLAIRE
- PÔLE COMMERCIAL À RENFORCER ET ASPECT VISUEL À AMÉLIORER
- FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL
- FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL
- SECTEUR INDUSTRIEL À CIRCONSCRIRE ET ASPECT VISUEL À AMÉLIORER
- ASSURER UNE TRANSITION HARMONIEUSE AVEC L'HABITATION
- SITE RETENU POUR LE PÔLE CIVIQUE
- SITE RETENU POUR LA GARE INTERMODALE
- SITE RETENU POUR LE PARC DE MOTORISÉS
- VALORISER LE NOYAU PATRIMONIAL ET LES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊTS
- PARC À METTRE EN VALEUR
- LIEN VERT À CRÉER
- ASSURER LA PROTECTION, L'HOMOGENÉITÉ ET LE DYNAMISME DU TERRITOIRE AGRICOLE
- DÉVELOPPEMENT CONCENTRIQUE DU NOYAU URBAIN
- AGRANDISSEMENT DE L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES
- MISE EN VALEUR DES ROUTES PANORAMIQUES ET DES PLANS D'EAU
- ASSURER LA QUALITÉ DES ESPACES VISIBLES À PARTIR DES VOIES DE CIRCULATION MAJEURES. RENFORCER ET METTRE EN VALEUR L'AVENUE SAINT-CHARLES
- AMÉNAGER LE BOULEVARD ANDRÉ-CHARTRAND
- LIMITE DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION
- LIMITE DE LA ZONE AGRICOLE DÉCRÉTÉE CPTAQ
- LIMITE MUNICIPALE

Notes:

- Le fond de plan a été réalisé à partir des fichiers de données numériques provenant du Ministère des Ressources Naturelles (MRN). Toute reproduction, même partielle par quelque procédé que ce soit est interdite sans autorisation préalable. Tous droits réservés.
- Les trames utilisées sur la base de ce plan font référence à l'utilisation du sol. Pour en connaître la signification, consulter les plans 1 à 4 du présent document.
- La localisation des tracés routiers projetés, indiquée en pointillés sur ce plan, est donnée à titre indicatif. Pour plus de précision, veuillez consulter les plans directeurs approuvés par le conseil municipal.

Scale:  Ce plan fait partie intégrante du règlement no. 1270-78 copie certifiée conforme

Zsè Lafrenco, avocate, OMA, Greffière
 Ville de Vaudreuil-Dorion
 Date: / /

MISE À JOUR

No.	Date de mise à jour	Description	No. du règlement d'aménagement	Préparé par	Dessiné par	Approuvé par
1	21/08/24	Amendement	1270-78	Charrel St-Laurent	Pierre Mazer	Charrel St-Laurent
2	19/02/21	Contrôle	1270-24	DMA	Pierre Mazer	Dominic Beaulieu
3	19/08/22	Correction	na	DMA	Pierre Mazer	Dominic Beaulieu

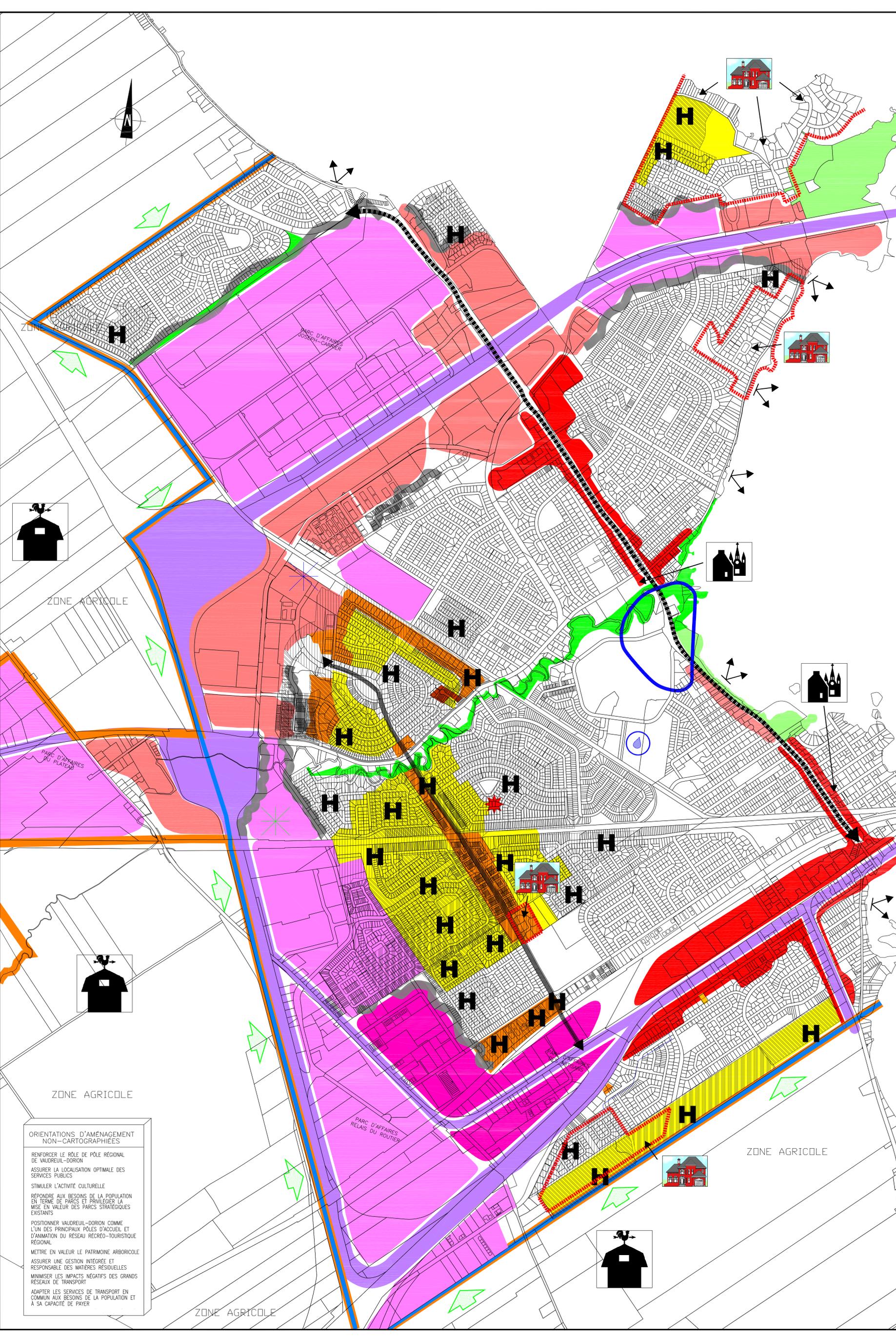
ÉCHELLE: 1 : 7500

0 100 200 300 400 500 (m)

Daniel Arbour & Associés

3341, rue Félix-Lectre, 40, rue Ste-Cécile, 460, rue McGill
 Vaudreuil-Dorion, P.Q. Ste-Julie-de-Vallerieford, P.Q. Montreuil, P.Q.
 J7V 8R6 J6T 1L7 H2Y 2H2
 Tél (450) 424-0121 Tél (450) 373-5119 Tél (514) 954-5300
 Fax (450) 424-9200 Fax (450) 371-8955 Fax (514) 954-5345

APPROUVÉ PAR:  PRÉPARÉ PAR: ERIC PAQUET
 CARTOGRAPHIÉ PAR: MAXIME GAUTHIER
 DATE: DECEMBRE 2001
 DOSSIER NO.: F61005 PLAN NO.: 5 DE 17



ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT NON-CARTOGRAPHIÉES

RENFORCER LE RÔLE DE PÔLE RÉGIONAL DE VAUDREUIL-DORION

ASSURER LA LOCALISATION OPTIMALE DES SERVICES PUBLICS

STIMULER L'ACTIVITÉ CULTURELLE

RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA POPULATION EN TERME DE PARCS ET PRIVILÉGER LA MISE EN VALEUR DES PARCS STRATÉGIQUES EXISTANTS

POSITIONNER VAUDREUIL-DORION COMME L'UN DES PRINCIPAUX PÔLES D'ACCUEIL ET D'ANIMATION DU RÉSEAU RÉCRÉO-TOURISTIQUE RÉGIONAL

METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ARBORICOLE

ASSURER UNE GESTION INTÉGRÉE ET RESPONSABLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

MINIMISER LES IMPACTS NÉGATIFS DES GRANDS RÉSEAUX DE TRANSPORT

ADAPTER LES SERVICES DE TRANSPORT EN COMMUN AUX BESOINS DE LA POPULATION ET À SA CAPACITÉ DE PAYER